

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2021

Numéro de version 8

Révision: 09.04.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: Plomb, solution dans l'eau
- FDS n°: CH2577

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Réserve aux utilisateurs professionnels

#### · Étape du cycle de vie

IS Utilisation sur sites industriels

F Formulation ou remballage

#### · Secteur d'utilisation

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU24 Recherche et développement scientifiques

#### · Catégorie du produit

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

PC21 Substances chimiques de laboratoire

PC29 Produits pharmaceutiques

PC40 Agents d'extraction

#### · Catégorie de processus

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

#### · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

#### · Emploi de la substance / de la préparation

Produits chimiques pour laboratoire

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### · Producteur/fournisseur:

CARLO ERBA REAGENTS

Chaussée du Vexin

Parc d'Affaires des Portes - BP616

27106 VAL DE REUIL Cedex

Téléphone: +33 (0)2 32 09 20 00

Télécopie: +33 (0)2 32 09 20 20

##### · Contact:

Q.A / Normative

email: [MSDS\\_CER-SDS@cer.dgroup.it](mailto:MSDS_CER-SDS@cer.dgroup.it)

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France (ORFILA 24h/24) - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59

Belgium - Tel : 32 070/245 245

EU Tel : 112

Suisse : 145

FR

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2021

Numéro de version 8

Révision: 09.04.2021

**Nom du produit:** Plomb, solution dans l'eau

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- Indications complémentaires:  
*Fiche de données de sécurité disponible sur demande.*  
*Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.*
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description: Mélange composé des substances indiquées ci-après:

- Composants dangereux:

CAS: 10099-74-8 EINECS: 233-245-9 Numéro index: 082-001-00-6 RTECS: OG 2100000	Dinitrate de plomb  Limites de concentration spécifiques: Repr. 2; H361f: C ≥ 2,5 % STOT RE 2; H373: C ≥ 0,5 %	≥0,025-<0,25%
---	--	---------------

- SVHC

CAS: 10099-74-8	Dinitrate de plomb
-----------------	--------------------

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Après inhalation: évacuer le patient de l'endroit contaminé et le mettre au repos dans un endroit bien aéré.
- Après contact avec la peau:  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:  
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Si des troubles persistent, consulter un médecin.
- Indications destinées au médecin: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2021

Numéro de version 8

Révision: 09.04.2021

**Nom du produit: Plomb, solution dans l'eau**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Renseignements généraux:**  
*Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression, approuvé par MSHA/NIOSH (ou l'équivalent) ainsi qu'un équipement de protection couvrant tout le corps.*
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
*Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** *Ne pas inhale les gaz de combustion et les gaz d'incendie.*
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérifiant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
*Veiller à une aération suffisante.*
- **Renseignements généraux:** Utiliser un matériel de protection adéquat, tel qu'indiqué dans la Section 8.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
*Diluer avec beaucoup d'eau après avoir récupéré le produit.  
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.*
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
*Aspirer le produit déversé dans un récipient adapté. Recueillir le reste à l'aide d'une matière poreuse inerte (kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel etc.).*
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
*Aucune substance dangereuse n'est dégagée.  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
*Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.*
- **Prévention des incendies et des explosions:** *Le produit n'est pas inflammable.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
*Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.*
- **Indications concernant le stockage commun:** *Pas nécessaire.*
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** *Néant.*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

FR  
(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2021

Numéro de version 8

Révision: 09.04.2021

Nom du produit: Plomb, solution dans l'eau

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

###### CAS: 10099-74-8 Dinitrate de plomb

VLEP (France)	Valeur à long terme: 0,1 mg/m <sup>3</sup> en Pb
BOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 0,15 mg/m <sup>3</sup> as Pb
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 0,15 mg/m <sup>3</sup> poussières et fumées, en Pb

#### · PNEC

###### CAS: 10099-74-8 Dinitrate de plomb

PNEC (eau douce)	0,0031 mg/l
PNEC (Sédiment d'eau douce)	174 mg/kg
PNEC (eau de mer)	0,0035 mg/l
PNEC (Sédiment marin)	164 mg/l
PNEC (STP)	0,1 mg/l
PNEC (sol)	212 mg/kg

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

##### · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

##### · Protection respiratoire:

Filtre P2

La protection respiratoire sélectionnée doit satisfaire au standard EN 136/140/143/145/149.

##### · Protection des mains:

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du règlement (EU) 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Gants en caoutchouc

##### · Matériau des gants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

[https://www.carloerbarareagents.com/media/wysiwyg/img\\_sito/brochure/LLG\\_gants\\_nitriles\\_CarloErba.pdf](https://www.carloerbarareagents.com/media/wysiwyg/img_sito/brochure/LLG_gants_nitriles_CarloErba.pdf)

[https://www.carloerbarareagents.com/media/wysiwyg/img\\_sito/brochure/LLG\\_gants\\_latex\\_classic\\_CarloErba.pdf](https://www.carloerbarareagents.com/media/wysiwyg/img_sito/brochure/LLG_gants_latex_classic_CarloErba.pdf)

##### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2021

Numéro de version 8

Révision: 09.04.2021

**Nom du produit:** Plomb, solution dans l'eau

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection

(suite de la page 4)

- **Protection du corps:**

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Vêtements de travail protecteurs

- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

En cas de dispersion accidentelle du produit: se référer à la section 6 de la fiche de données de sécurité.

- **Mesures de gestion des risques** Respecter une bonne hygiène industrielle.

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· <b>Masse molaire</b>	Liquide
· <b>État physique</b>	Incolore
· <b>Couleur:</b>	Caractéristique
· <b>Odeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable.
· <b>Inflammabilité</b>	Non déterminé.
· <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	Non déterminé.
· <b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>pH</b>	Non déterminé
· <b>Viscosité:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé.
· <b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité</b>	Entièrement miscible
· <b>l'eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur (2):</b>	
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité:</b>	Non déterminée.
· <b>Densité relative:</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.

- **9.2 Autres informations**

- **Aspect:**

Liquide

- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

- **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2021

Numéro de version 8

Révision: 09.04.2021

**Nom du produit:** Plomb, solution dans l'eau

(suite de la page 5)

· <i>Changement d'état</i>	
· <i>Vitesse d'évaporation.</i>	Non déterminé.
· <i>Informations concernant les classes de danger physique</i>	
· <i>Substances et mélanges explosibles</i>	néant
· <i>Gaz inflammables</i>	néant
· <i>Aérosols</i>	néant
· <i>Gaz comburants</i>	néant
· <i>Gaz sous pression</i>	néant
· <i>Liquides inflammables</i>	néant
· <i>Matières solides inflammables</i>	néant
· <i>Substances et mélanges autoréactifs</i>	néant
· <i>Liquides pyrophoriques</i>	néant
· <i>Matières solides pyrophoriques</i>	néant
· <i>Matières et mélanges auto-échauffants</i>	néant
· <i>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</i>	néant
· <i>Liquides comburants</i>	néant
· <i>Matières solides comburantes</i>	néant
· <i>Peroxydes organiques</i>	néant
· <i>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</i>	néant
· <i>Explosibles désensibilisés</i>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Voir 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de produits de décomposition plus dangereux que le produit lui-même.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs DL/LC50 déterminantes pour la classification:**

#### CAS: 10099-74-8 Dinitrate de plomb

Oral	LD50	3613 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)
Inhalation	LC50/4 h	1,5 ppm (ATE)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Ingestion:** Peut être nocif en cas d'ingestion.

- **Inhalation:** Peut être nocif par inhalation.

(suite page 7)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2021

Numéro de version 8

Révision: 09.04.2021

**Nom du produit: Plomb, solution dans l'eau**

(suite de la page 6)

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
  - **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **Procédé:**
  - **Informations écologiques:** Non disponible.
  - **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - **PBT:** Non applicable.
  - **vPvB:** Non applicable.
  - **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
  - **12.7 Autres effets néfastes**
  - **Autres indications écologiques:**
  - **Indications générales:**
- Catégorie de pollution des eaux 2 (WGK allemands) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans les nappes phréatiques, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Réutiliser s'il est possible ou s'adresser à une entreprise de rejet.
- **Code déchet:**  
L'Union européenne ne fixe pas de règles uniformes pour l'élimination des déchets chimiques, qui sont des déchets spéciaux. Leur traitement et l'élimination de la législation interne de chaque pays. Ainsi, dans chaque cas, vous devriez contacter les autorités concernées, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des déchets.
- 2014/955/UE: Décision du Conseil du 18 Decembre 2014 modifiant la liste des déchets contenus dans la décision 2000/532/CE.
- Directive 2008/98/CE du Conseil du 19 Novembre 2008 dans la dernière version valable.

(suite page 8)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2021

Numéro de version 8

Révision: 09.04.2021

**Nom du produit:** Plomb, solution dans l'eau

(suite de la page 7)

**· Emballages non nettoyés:**

*Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses, doivent avoir le même traitement que les produits.*

*Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 Décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.*

**· Recommandation:**

*Evacuation conformément aux prescriptions légales.*

*Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.*

**· Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA** néant

**· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA** néant

**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA**

**· Classe** néant

**· 14.4 Groupe d'emballage**

**· ADR/RID, IMDG, IATA** néant

**· 14.5 Dangers pour l'environnement**

**· Polluant marin :** Non

**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

**· "Règlement type" de l'ONU:**

néant

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****· Directive 2012/18/UE**

**· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 63, 72

**· Règlement (CE) N° 649/2012**

CAS: 10099-74-8	Dinitrate de plomb
-----------------	--------------------

Annex I Part I
----------------

**· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

**· Prescriptions nationales:****· Directives techniques air:**

Classe	Part en %
II	$\geq 0,025 - < 0,25$

(suite page 9)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2021

Numéro de version 8

Révision: 09.04.2021

**Nom du produit:** Plomb, solution dans l'eau

(suite de la page 8)

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
  - **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
  - **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
- |                 |                    |
|-----------------|--------------------|
| CAS: 10099-74-8 | Dinitrate de plomb |
|-----------------|--------------------|
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH201 Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.

- **Service établissant la fiche technique:** E.S. & Q.A.

- **Références bibliographiques**

ECDIN (Environmental Chem. Data and Information Network)

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

NIOSH - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

Roth - Wassergefährdende Stoffe

Verschueren - Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals

Merian- Metals and their compounds in the environment.

- **Date de la version précédente:** 26.10.2020

- **Numéro de la version précédente:** 7

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RCR : Risk Characterisation Ratio

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1A

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- **Sources.**

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, REACH, dans la dernière version valable.

Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, CLP, dans la dernière version valable.

(suite page 10)

FR



**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 09.04.2021

Numéro de version 8

Révision: 09.04.2021

**Nom du produit: Plomb, solution dans l'eau**

Globally Harmonized System, GHS  
ADR, IMDG, IATA

(suite de la page 9)

- \* Données modifiées par rapport à la version précédente .

FR